



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2007

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR
51 membres présents à l'appel

Le Président, M. J.-M. MAYOR, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux. Il relève la présence de Mlle FOGOZ secrétaire municipale, M. GAMBONI du service technique.

Messieurs J. HALDY, P. MODOUX, Députés, se sont excusés.

Il salue la présence de MM. Georges-A. NIPPELL du Régional et Claude BEDA du quotidien 24 Heures, de M. Ernesto ARBER, ancien Député et Conseiller, ainsi que M. Louis MARGOT, ancien Président du Conseil.

1. APPEL

Présents :	51 membres
Excusés :	6 membres
Absents :	2 membres

Les conseillers excusés sont : MME RODONDI, MM. BOLAY, IUBATTI, KUPPER, PASCHE, TRUMIC.

Les conseillers absents sont : MM. BELARDINELLI, METTRAUX.

Avec 51 membres présents à l'appel, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2007 est accepté, à la majorité moins une abstention.

M. MAYOR remercie, au nom de l'assemblée, la secrétaire pour son travail.

2. Assermentation de M. Carlo PINTO

M. MAYOR fait lecture de l'art. 5 du Règlement du Conseil communal, à la suite duquel M. C. PINTO prête serment.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

M. MAYOR informe l'assemblée que dorénavant toutes les séances du Conseil seront enregistrées, de manière à simplifier le travail de la secrétaire et lui permettre une meilleure synthèse des débats.

Il adresse ensuite un mot de bienvenue à M. E. MONSUTTI.

Votations :

« Le 21 octobre ont eu lieu les élections au Conseil National et au Conseil des Etats, ainsi que deux objets cantonaux. Le 11 novembre, ce fut le 2^{ème} tour pour le Conseil des Etats. J'adresse mes vifs remerciements à la Municipalité et à sa secrétaire, Mlle Fogoz, pour la mise à disposition du personnel et des infrastructures pour la saisie informatique.

Merci enfin à vous toutes et tous qui avez, à quelques exceptions près, participé aux dépouillements. Malgré l'aspect contraignant, ceux-ci se sont déroulés dans la sérénité et la bonne humeur; la preuve, jamais je n'ai eu autant de volontaires pour participer au dépouillement du 11 novembre.

Je terminerai par un rappel : Mlle FOGOZ est la secrétaire **municipale**. La secrétaire du **Conseil communal** est Mme JACQUAT. Merci de bien vouloir en prendre bonne note, car il y a encore beaucoup trop de confusions, notamment en ce qui concerne les excuses d'absences.

J'ai reçu, comme vous, la lettre du Syndic du 14 crt nous invitant à une séance de travail et de détente en 2008. Je considère qu'une telle initiative ne peut être que bienvenue tant sur le fond que sur la forme; apprendre à mieux nous connaître, ainsi que nos rôles respectifs, ne peut que contribuer à renforcer nos liens personnels et à solutionner avec intelligence et efficacité les sujets toujours plus complexes qui se présentent à nous.

Je vous propose d'adhérer à cette proposition. Les premiers contacts pris sont positifs et seront poursuivis avec l'ensemble des conseillers et les Présidents des commissions permanentes. Une synthèse des questions et propositions sera faite avant nos entretiens avec la Municipalité ».

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MAYOR cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic, qui apporte le cordial salut de la Municipalité et excuse M. G. MOSER en voyage.

Personnel communal

L'appel d'offres pour le remplacement, au 1er janvier 2008, de notre technicien M. Gilles Warnery, a débouché sur l'engagement de M. Christophe Sarda, domicilié à Apples.

M. Sarda, âgé de 33 ans, est ingénieur ETS spécialisé en génie civil et plus particulièrement en problématique de constructions et d'entretiens routiers, ce qui tombe « à pic » pour les travaux qui nous attendent, dans les années à venir. Vous aurez le plaisir de faire sa connaissance lors de l'une ou l'autre de vos séances en 2008.

Police intercommunale

Sur le front des interventions, la Police est appelée plus souvent à intervenir pour des problèmes au sein des ménages ou de bruits, de chiens particulièrement. Si quelques interventions pour des tôles froissées sont à relever, de nombreux appels signalent des individus suspects. D'autres appels concernent « la jeunesse ».

L'automne des vacances scolaires aura ressemblé comme deux gouttes d'eau à celui du printemps. Nous avons eu à déplorer des dégâts à des biens communaux et privés. Si les auteurs ne sont pas encore formellement identifiés, les indications en notre possession tendent à démontrer qu'il y a deux types « d'acteurs et d'actrices » : des garnements ayant « marqué » le territoire de l'agglomération d'Est en Ouest, et quelques « artistes locaux » désœuvrés, qui passent le temps en cassant et sprayant. Tout s'est arrêté avec la fin des vacances scolaires.

Quant à notre Police administrative, elle croule sous les commandements de payer à notifier à des Cancoires, qui lui sont adressés par l'Office des poursuites. Ils sont de plus en plus nombreux ceux qui privilégient la négligence, en ne retirant pas les plis recommandés à l'office postal, et qui attendent l'intervention de notre Police. Si cette tâche nous est rétribuée, le montant payé est symbolique par rapport au temps à consacrer.

Les marquages complémentaires dans les zones de 30 km/h n'ont pas eu les effets escomptés sur les ardeurs de quelques « as du volant ». Dès lors, le printemps prochain apportera son « lot de portraits de voitures », établi au moyen du radar de la Police de Pully. Mais préalablement au flash répressif, un « tous ménages » tentera de sensibiliser nos habitants.

Passage à piétons sur la route cantonale, côté Blessoney

Lors de votre dernière séance, je vous avais informés des difficultés rencontrées pour poser un îlot sur le passage précité. Aujourd'hui, le canton nous a donné les autorisations nécessaires et la pose est en cours. Vous ne verrez pas cet objet à l'enquête publique, le canton ayant décidé d'appliquer ses compétences en la matière, puisqu'il s'agit d'une route cantonale. Nous ne pouvons que remercier le Service cantonal des routes, pour son oreille attentive à nos problèmes.

De même, les tl ont rappelé à leurs conducteurs qu'il n'y a aucune prise en charge de passagers, sur la boucle de rebroussement de Converney. Nos potaches « des hauts » n'auront donc plus aucune raison de s'élancer sur la route, à des heures de grand trafic.

Commission extraparlamentaire « un cheval – une écurie »

La séance de mise en œuvre a eu lieu le 11 octobre dernier. Après un premier tour de table, la première action engagée concerne le parking du Blessoney. Les membres de la Commission feront part de leur avis sur ce sujet le 12 décembre prochain.

Par contre, la Commission a dû prendre acte, comme la Municipalité, que le projet de quelques places au Signal, complété d'un éco-point et d'un arrêt pour le bus scolaire, est devenu caduc. En effet, à la veille de la signature de l'acte notarial, le propriétaire du terrain a décidé, sans nous indiquer de motifs, de renoncer à notre offre d'achat, dont le prix correspondait à ses exigences. Nos services planchent dès lors sur la recherche d'une nouvelle solution.

Parcelle communale privée no 140 au Burennoz- Malavaux

La vente de ce bien-fonds, accepté par le Conseil en 2002, est entrée en force le 8 de ce mois. Ce sont donc 2,8 millions qui ont rejoints notre caisse, ce qui a permis de rembourser un emprunt de 2,2 millions qui venait d'arriver à échéance. Une bonne nouvelle peut en cacher une autre : le montant encaissé est de Fr. 100'000.-- supérieur à la décision du Conseil, les frais à notre charge étant réduit d'autant.

Agoramobile

Merci à toutes celles et tous ceux qui sont venus assister à l'une ou l'autre de nos soirées. Celle qui restera dans les mémoires est : « les Anciens parlent de Belmont ». Elle prouve, si cela était encore nécessaire, que Belmont est un village où il fait bon vivre. Mais pour que cela perdure, nous devons rester vigilants et aider les nouveaux Cancoires à s'intégrer dans notre communauté.

Merci aussi à Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine LYON pour avoir éclairé notre lanterne sur le devenir de notre école. Notre axe de travail pour l'extension du Collège sort renforcé de la soirée « Ecole de demain et familles ».

Enfin, merci à toutes les petites fourmis ayant œuvré avec efficacité pour la réussite de cette « semaine des 2 jeudis » (cf. coquille de frappe dans le programme), et un coup de chapeau à « notre » Marcel BURNIER et son splendide diaporama.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM et, en l'absence de M. G. MOSER, lui redonne la parole pour faire part des communications de ce dicastère :

Domaines

Les travaux d'installation du chauffage central dans l'Auberge sont terminés. La seule mauvaise surprise est celle qui vous a déjà été annoncée lors de la séance du conseil du 28 juin, soit le mauvais état des poutres entre les niveaux, ce qui nous a obligés à démonter plus de faux plafond que prévu et à traiter les poutres contre les insectes ravageurs. Le décompte final est en cours.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM et cède la parole à Mme C. DUPERTUIS :

Kera Douré

Le 28 juin dernier votre assemblée a voté un crédit de Fr. 50'000.-- pour la construction de trois classes à Kera Douré. Lors de cette même séance une grande majorité de conseillers a offert son jeton de présence afin de compléter cette somme.

Les travaux sur place ont débuté le 13 juillet et en date du 4 octobre ils étaient en voie d'achèvement. 14 jeunes du village ont participé aux travaux pour un salaire journalier de Fr. 1.75.

Dans un mail adressé à Monsieur Philippe Jan, toute la population de Kera Douré remercie très sincèrement les généreux donateurs.

La Municipalité remercie Monsieur Jan pour son investissement et pour les informations qu'il nous transmet pour chaque intervention à Kera Douré.

Transports scolaires

Lors de la séance du 4 octobre, Monsieur le Président nous a lu un courrier de Monsieur Grandjean concernant les transports scolaires.

La Municipalité a répondu à Monsieur Grandjean dans les termes suivants : la Commune de Belmont participe pour plus de 60% aux transports scolaires des enfants résidants dans un périmètre inférieur à 2,5 km de leur lieu de scolarisation et l'abonnement Mobilis pour les enfants se rendant à Pully est payé à 100% par la commune.

D'autre part l'UAPE permet, à ceux pour qui les trajets seraient trop « lourds », de prendre le repas de midi sur place. Et enfin que le respect des règles de conduite automobile de tout un chacun permet la cohabitation sans danger « des enfants et des véhicules ».

Concerts spirituels Belmont-Prieuré

Le 2 octobre 2007 a vu la création de l'Association « Concerts spirituels de Belmont-Prieuré » avec à sa présidence, Monsieur Jean-Claude Perret-Gentil. Des concerts vous seront proposés durant l'année, tant en l'église de Belmont qu'au Prieuré à Pully. Renseignements à prendre auprès du président ou du pasteur M. Lipp.

Activités culturelles

Madame Laurette Favre va installer, dès le 3 décembre, une crèche géante dans le hall du bâtiment administratif. J'invite chacun d'entre vous à venir la découvrir.

Le 10 décembre l'Administration illuminera sa fenêtre de l'Avent dès 19 heures. Vous êtes également les bienvenus à cette occasion pour partager une légère collation.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont répondu favorablement afin de décorer et participer à un moment de convivialité pour ces fenêtres de l'Avent mises sur pied pour la première fois dans notre village par la Société de développement.

M. MAYOR remercie Mme C. DUPERTUIS et cède la parole à M. P. MICHELET :

Voici quelques informations concernant les travaux.

Léchire, Blessoney, Champ-Pevy

Lors de la planification du début des travaux, nous avons hésité à débiter les travaux en cette fin d'année. La première attaque de l'hiver a fini de nous convaincre de débiter les travaux au printemps prochain.

Chemin de Chatruffe

Pour les mêmes raisons, la poursuite du marquage du cheminement piétonnier s'effectuera au printemps.

Contrôle mécanique des mâts d'éclairage public

Lors de la dernière séance de votre Conseil, je vous avais fait part des travaux de contrôle des candélabres qui débutaient sur notre commune. Cette première campagne a permis de tester 75 mâts. Le résultat de ceux-ci nous a conduit à remplacer immédiatement 2 candélabres qui présentaient des défauts graves. 5 candélabres devront être renforcés au niveau de la base, les mâts étant sains. Ces résultats tendent à démontrer que l'utilisation de la « branleuse de candélabres » (dixit 24 heures) s'avère nécessaire.

M. MAYOR remercie M. P. MICHELET et cède la parole à Mme C. SCHIESSER, qui n'a pas de communication à faire.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCU

Mme OGUEY-ARAYMON : Le jeudi 8 novembre la Municipalité a présenté à notre commission le catalogue des projets qui seront à traiter dans les 3 à 5 prochaines années.

Il s'agit notamment du plan général d'affectation, de quelques aménagements routiers, de la modification du plan de quartier du Signal, de l'extension du collège ainsi que d'un nouveau refuge, à mener conjointement avec la Société de développement.

M. MAYOR remercie la CCU pour son rapport.

6. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

M. BARTOLACELLI : Le mardi 16 octobre 2007 à 18h00, la CCAR a été conviée par la Municipalité à la présentation du projet de participation de la Commune de Belmont au capital de Vaud-Fribourg TV et au capital de Citéprod SA afin d'obtenir son avis à ce sujet.

La CCAR incorpore a répondu présent à cette invitation.

Pour la Municipalité : M. G. Muheim, Syndic, MM. P. Michelet et G. Moser.

En 2005, la Municipalité avait donné un accord de principe pour une participation de fr. 20'000.-- au capital de Vaud SA, sous réserve d'un accord du Conseil communal. Puis, de part la volonté de l'office fédéral de la communication (ci-après : OFCOM), le projet s'est transformé en une chaîne Vaud-Fribourg.

En effet, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la radiotélévision (LRTV), le subventionnement fédéral par une partie de la taxe perçue par l'organisme Billag ne s'appliquera plus qu'à un nombre limité et prédéfini de chaînes régionales, pour notre canton il s'agira de la chaîne Vaud-Fribourg SA. Cela signifie que TVRL perdra son subventionnement fédéral, comme les autres chaînes régionales vaudoises, au plus tard à fin 2008.

De plus, les tâches d'information régionale devront impérativement être reprises par la nouvelle structure.

Par ailleurs, la nouvelle loi postule une diminution drastique du nombre des télévisions locales subventionnées. En Suisse Romande, quatre télévisions pourront bénéficier de ressources fédérales.

Le subventionnement fédéral, destiné à garantir des programmes locaux d'information de qualité, est défini en fonction du nombre d'habitants desservis et des difficultés de la zone.

La zone Vaud-Fribourg, réputée la plus difficile de Suisse, car il n'existe aucune télévision régionale à Fribourg aujourd'hui, reçoit le montant le plus élevé. Elle s'étend au territoire des cantons de Vaud, de Fribourg, ainsi qu'au district valaisan de Monthey et à la commune genevoise de Céligny.

La structure d'une télévision subventionnée est obligatoirement de droit privé.

Comme les autres télévisions régionales vaudoises, TVRL n'a que trois possibilités d'évolution face à la nouvelle loi :

- Disparaître (doublon avec la nouvelle société, sans les connaissances acquises par TVRL et ses partenaires, la nouvelle entité aurait peu de chance de survie)
- Se maintenir (plus subventionnées, concession restreinte à une dizaine de commune avec télé-réseau, lourde perte sur la publicité jusqu'à 50 %)
- Fusionner (entrée dans le capital de la nouvelle société et disparition de TVRL au 4^{ème} trimestre 2008)

C'est pourquoi, afin de mieux garantir le côté service public de la nouvelle structure, la Municipalité demandera au Conseil communal par un préavis qui vous sera proposé au cours du premier trimestre 2008, d'entrer dans le capital de cette nouvelle société.

Mais sachant que les délais sont extrêmement serrés, l'OFCOM imposant le dépôt d'un dossier avec garantie des partenaires pour le 5 décembre 2007, la CCAR en tant que commission municipale, a donné son accord de principe pour une participation de la commune de Belmont à hauteur de :

- Fr. 20'000,-- au capital de Vaud-Fribourg TV
- Fr. 1'000,--, soit 2 actions de fr. 500,-- pour l'entrée dans le capital de Citéprod SA

Cet accord de principe rentre dans une politique logique de notre participation à l'effort régional au même titre que le Centre de glace de Malley, que le marché de l'électricité ou que le PALM.

M. MAYOR remercie M. BARTOLACELLI pour le travail de la CCAR.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2007

Résultat intermédiaire de l'étude pour l'extension du collège 3^{ème} étape –
Demande de crédit pour le réaménagement du préau intérieur de l'ancien
Collège en deux nouvelles classes

Commission technique : (M. DE PIERRI, Président et hospitalisé) Mme ZOIA,
MM. WINKLER, TRUMIC + M. SEGGER, représentant la CCU

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes PINTO, JULLERAT,
MM. HENCHOZ, PASCHE

M. WINKLER donne lecture du rapport de la Commission technique et M. MAYOR
Remercie cette dernière pour son travail.

Mme PINTO lit le rapport de la Commission des finances et M. MAYOR la remercie.

Il ouvre la discussion.

Mme DUPERTUIS : La mise à l'enquête de la transformation du préau en deux classes, qui a eu lieu du 19 octobre au 19 novembre, n'a suscité ni opposition ni observation de la part de tiers et par conséquent la Municipalité attend le vote de ce soir pour délivrer le permis de construire.

Concernant les remarques de la Commission technique, nous prenons acte de ces dernières et selon si le préavis est accepté ce soir, l'étude de chaque point mentionné se fera avec la Commission des finances lors du suivi des travaux.

Quant à la question soulevée par la Commission des finances concernant la paroi, il avait été prévu d'installer des rideaux.

Je remercie M. TREPPE qui nous a signalé que dans le préavis, à la page 7, de 1973 à 1999 il y a 26 ans et non 36.

M. MAYOR remercie Mme C. DUPERTUIS pour ce complément d'informations.

M. CHAPALAY fait remarquer qu'il est fait mention de M. DE PIERRI comme Président de la CT, mais qu'il ne figure pas sur l'ordre du jour et qu'il n'a pas signé le rapport.

M. MAYOR et M. WINKLER lui précisent que M. DE PIERRI avait dû être hospitalisé.

Les discussions étant closes, M. MAYOR relit les conclusions du préavis municipal N° 15/2007 et il est passé au vote.

Vote : Le préavis municipal N° 15/2007 est accepté à la majorité moins une abstention

8. PREAVIS MUNICIPAL N° 16/2007

Constitution et prise de participation dans le capital d'une société commerciale d'approvisionnement en électricité sur notre commune/RE-Com

Commission technique : M. SOMMER, Président, MM. MARREL, IUBATTI

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes PINTO, JUILLERAT, MM. HENCHOZ, PASCHE

CCAR : M. BARTOLACELLI, Président, Mmes RODONDI, ZOIA, MM. DELAPLACE, STUTZ

M. SOMMER donne lecture du rapport de la Commission technique et M. MAYOR le remercie pour le travail de sa commission.

M. HENCHOZ donne lecture du rapport de la Commission des finances et M. MAYOR le remercie pour son travail.

M. DELAPLACE donne lecture du rapport de la CCAR et M. MAYOR le remercie.

La discussion est ouverte.

M. GILLIERON souligne ici l'incitation faite par la Commission des finances dans le dernier alinéa de son rapport. Elle rejoint par là ce qu'il avait souvent prétendu, c'est-à-dire d'avoir pris la peine d'étudier et de présenter des variantes, des alternatives, ceci sur la forme. Pour le fond, il est d'accord avec les conclusions des commissions et du préavis, mais il désire un complément d'information sur le nom de « consortium » du chiffre 6.

Un consortium signifie « association » ; c'est donc une association d'entreprises qui mettent en commun leurs efforts pour dégager des résultats plus favorables.

Mais dans l'information complémentaire qui est donnée, il est dit que les SI de Lausanne sont notre fournisseur historique et qu'il nous a fait une offre pratiquement au prix du marché; et dans le 2^{ème} alinéa de ce même chapitre, l'offre des SI de Lausanne, fixe pendant 2 ans, a été étendue à 8 ans avec une partie indexée aux variations du prix du marché; elle a été acceptée et sera intégrée dans le cadre du projet RE-COM. Par qui a-t-elle été acceptée ? Ce consortium est formé par qui ? Et quel était le résultat obtenu concrètement dans l'offre des SI de Lausanne ?

M. P. MICHELET : Pour la notion du consortium, la Ville de Lausanne n'a pas souhaité entrer dans la société RE-COM, ceci pour des raisons politiques. Elle est toutefois membre de la dite société en tant que fournisseur d'énergie électrique, de l'approvisionnement.

La notion de consortium va s'appliquer sur la zone desservie par RE-COM et la Ville de Lausanne pour répondre à des appels d'offres de sociétés qui demanderont des prix de fourniture d'énergie électrique.

En fait, la société RE-COM et les SI de Lausanne vont répondre en commun à ces demandes d'offres, au même titre que pour faire concurrence à d'autres sociétés.

C'est une phase « intermédiaire » pour mettre en place un partenariat pour avoir une plus grande assise.

S'agissant des tarifs et des négociations menées avec Lausanne, cette dernière est notre fournisseur électrique, avec un contrat qui arrive à terme. Nous avons, bien avant d'entrer dans les négociations avec RE-COM, dû entamer des nouvelles négociations avec Lausanne pour retrouver la continuité de l'approvisionnement et négocier de nouvelles disponibilités. Ne sachant pas, à cette époque-là, où nous allions avec l'approvisionnement électrique, nous avons pu aller dans ces négociations avec Paudex et Pully et également avec Romanel qui nous a rejoint dans ces discussions.

Ceci a débouché sur des conditions que nous avons négociées avec Lausanne, qui nous donnent une possibilité d'avoir un prix fixe pour 2 ans, après il y a une indexation selon le cours du marché, ce qui est normal. Quand nous avons décidé d'entrer dans les négociations pour faire partie de la société RE-COM, chaque partenaire a amené tout son approvisionnement, c'est-à-dire que les contrats que nous avons passés avec Lausanne, sur lesquels nous nous étions mis d'accord, nous avons rediscuté ces contrats pour non plus les traiter sur 4 ans, mais les pousser sur 8 ans et ceci est un apport supplémentaire dans la capitalisation de la société, la valorisation d'une part de notre clientèle et d'autre part de nos apports énergétiques pour positionner notre pourcentage de participation dans le capital.

Voilà donc le montage que nous avons fait pour pouvoir avoir tous ces éléments et surtout maintenir et garantir l'approvisionnement, donc on a fait un relais pendant une période et on a apporté ce contrat dans la nouvelle société. Le contrat est dans la nouvelle société et nous sommes toujours fournis par la Ville de Lausanne.

M. MAYOR remercie M. P. MICHELET pour ses précisions et M. GILLIERON est satisfait des réponses.

M. TREPPE : Constate une participation de 80% de la population du canton de Vaud dans RE-COM. Que font les autres villes vaudoises telles que Montreux, Vevey, Morges, Nyon, Payerne, Yverdon et Moudon ? Sont-elles indépendantes ?

M. P. MICHELET : Dans le canton de Vaud, il y a 17 distributeurs. Romande Energie est la principale. Dans tous les éléments, il s'est trouvé des villes comme Nyon qui sont comme nous un distributeur et Nyon a décidé de faire un accord avec les SI de Genève. Yverdon a décidé de faire un accord avec AXPRO. D'autres partenaires, de même entité que nous, distributeurs, ont décidé de travailler maintenant avec Romande Energie en lui achetant de l'énergie mais sans entrer dans la société RE-COM que nous allons constituer. Donc, il existe toujours des distributeurs qui sont des sociétés qui sont en mains de communautés publiques, telle que la Ville de Nyon, et qui fonctionnent avec des approvisionnements qui peuvent provenir de différentes origines, mais le principe est toujours le même et ces sociétés-là rejoindront peut-être RE-COM dans quelques années. Donc, aujourd'hui elles sont toujours indépendantes et elles s'approvisionnent où elles veulent.

M. G. MUHEIM : 378 communes dans le canton, 17 distributeurs ce qui revient à dire que 361 communes qui sont soit alimentées par Lausanne, soit par la Romande Energie, donc les autres grandes villes n'ont pas « droit à la parole ».

M. MAYOR les remercie pour ces compléments d'informations et M. TREPPE est satisfait.

M. CIOMPI : Le but de la libéralisation de l'électricité est, à ce qu'on dit, de faire jouer la concurrence c'est-à-dire de baisser les prix dans l'intérêt du consommateur.

Or, quand une société commerciale est composée à la fois de consommateurs, de distributeurs et de producteurs d'électricité, comment pourra-t-elle et voudra-t-elle faire jouer la concurrence en faveur du consommateur, forcément opposé aux intérêts du producteur étant donné que les consommateurs seront captifs de la société et impuissants, alors que les producteurs consolideront leurs positions en portant la double casquette de vendeurs et d'acheteurs ? Ai-je tort de craindre que cette société serve surtout les intérêts des producteurs, c'est-à-dire d'habilement capter et fidéliser la grande majorité des clients vaudois, tout en neutralisant le spectre de la libre concurrence ?

M. P. MICHELET : On parle de la libéralisation du marché, mais il faut être clair : on nomme une libéralisation, mais ce n'est pas un marché qui va être libre pour une raison très simple : on produit une énergie que l'on ne peut pas stocker !

Ce qui joue à fond actuellement c'est l'offre et la demande, sachant que sur le marché de l'énergie aujourd'hui un kwh peut être vendu durant les heures de pointe 10 x le prix qu'on le paie en tant que consommateurs finaux. Dans cette démarche, on a des éléments qui sont extrêmement importants. Il s'agit pour nous d'un ensemble d'opérations parce que l'on ne peut pas opposer d'un côté des acheteurs et de l'autre côté des producteurs. Les intérêts des producteurs sont également ceux des acheteurs, en ce sens qu'il s'agit pour eux d'assurer la vente de leur énergie et notamment l'énergie qu'ils produisent en continu.

Par contre, l'énergie dite de ruban, il faut pouvoir l'écouler. Et là, ce sont des contrats de production à long terme qui nous permettent, en tant qu'entités acheteuses de volumes importants, de négocier des prix intéressants et ceci sur de longues durées. Lorsque l'on parle de contrats de 8 ans, ce sont des contrats de longue durée. Il y a des contrats qui étaient jusqu'à 15 ans, qui arriveront à échéance. Donc, ce sont des éléments qui sont intéressants pour le producteur, parce qu'il a des rentrées sûres pendant de longues périodes et en même temps pour l'acheteur de pouvoir négocier des contrats. L'intérêt d'avoir une société qui a ces deux partenaires, c'est de diminuer au maximum la part que l'on doit aller acheter sur le marché à des prix qui sont des prix presque prohibitifs à certains moments de la journée. Dans l'ensemble de l'opération, les montages entre d'une part les consommateurs-acheteurs et d'autre part les producteurs sont des montages qui permettent d'avoir un terme qui est aujourd'hui très à la mode « gagnons-gagnons » en ce sens que l'acheteur n'est pas dépendant que du marché qui, lui, peut avoir des « volatilités » qui sont extrêmes au niveau du prix de l'énergie. Voilà donc pourquoi ces montages se font et pourquoi également des sociétés telles qu'AXPRO ou PKV sont également des gros producteurs et en même temps des gros acteurs sur le marché pour vendre aux clients finaux ; donc tous ces éléments d'achat et vente d'énergie sont des montages complexes, mais il n'y a pas d'opposition entre l'acheteur et le producteur, mais une recherche de travailler ensemble et d'objectifs communs pour pouvoir travailler sur le long terme. Ce qui est important pour nous, c'est d'avoir sur le long terme plusieurs années de l'énergie qui soit garantie et qui soit à des prix stables également pour le consommateur.

M. G. MUHEIM résume le « tableau » actuel de l'alimentation en énergie qui ne changera qu'en 2013.

M. MAYOR remercie MM. P. MICHELET et G. MUHEIM pour leurs explications qui ont rassuré M. CIOMPI .

La parole n'étant plus demandée M. MAYOR, avant de passer au vote, relit les conclusions du préavis municipal N° 16/2007.

Vote : le préavis municipal N° 16/2007 est accepté à l'unanimité.

9. PREAVIS MUNICIPAL N° 17/2007

PPA Coin d'En Haut – Validation du règlement final suite aux décisions du Conseil communal du 31 mai 2007 et de la mise à l'enquête complémentaire
Commission technique : M. VALLOTTON, Président, Mme JUILLERAT, M. DUMAS

M. VALLOTTON donne lecture du rapport de la Commission technique et M. MAYOR remercie cette dernière pour sa présentation.

La discussion est ouverte. Comme la parole n'est pas demandée M. MAYOR, avant de passer au vote, relit les conclusions du préavis municipal N° 17/2007.

Vote : Le préavis municipal N° 17/2007 est accepté à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

M. MAYOR remercie Mlle FOGOZ qui a préparé la liste des jeunes invités à participer à notre dernier Conseil.

M. BARTOLACELLI : Au Burenos : a constaté que l'éclairage des candélabres avait été changé, sauf 12 qui n'avaient pas eu le même sort. Pour quelle raison ?

M. P. MICHELET : Les candélabres n'ont pas été changés, mais que leur hauteur a été diminuée, ce qui a permis d'avoir un éclairage qui est plus proche du sol. Cela a également permis de diminuer le voltage d'origine et de gagner une économie au niveau de la puissance et de la consommation électrique. Les 12 qui sont encore à leur hauteur originale, vont être rabaissés dans le courant de 2008.

M. DUMAS a souvent constaté que les véhicules qui descendent le Burenos roulent beaucoup trop vite, ce qui provoque des accidents plus ou moins conséquents. Est-il prévu des mesures préventives ?

M. G. MUHEIM rappelle qu'il est difficile de prévoir des aménagements type ralentisseurs de trafic, car à cet endroit on est en devers et qu'en plus on a le trafic poids lourds des 10 t.

Le flash est la seule manière de dissuader. Il ne peut que recommander à tous de rouler à 50 km/h, car le dépassement de 20km/h avéré a de très fortes conséquences sur le permis de conduire. Les tribunaux sont en phase de durcir très fortement leur façon de juger.

Il informe également que du côté de Pully « il se passe des choses ! »

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM.

M. TREPPE souhaite que les rapports des commissions techniques et autres soient envoyés plus tôt, de manière à assurer la bonne qualité du travail.

M. MAYOR prend note de cette remarque.

M. BARTOLACELLI revient sur la lettre de la Municipalité du 14 novembre et souhaite que les Présidents des commissions soient réunis tous ensemble et non individuellement comme M. MAYOR l'a mentionné.

M. MAYOR précise qu'il tient personnellement à recevoir individuellement chaque Président, de manière à mieux pouvoir prendre le « pouls » de la situation et ensuite il fera une synthèse avant d'avoir un entretien avec la Municipalité.

M. MEGIAS constate que malgré tout ce qui a été mis en place dans la Commune, les « fous du volant » sévissent toujours dans les endroits à 30km/h. Il se réjouit de voir en 2008, lorsque des radars seront mis en place, comment cela va se passer !

M. MUHEIM précise que prochainement «une Passade », rappelant la manière de rouler aux endroits à 30km/h, sera distribuée dans tous les ménages, pour sensibiliser les conducteurs aux risques qu'ils prennent à ne pas se plier aux réglementations communales.

M. JAN informe de l'avancement des travaux effectués à Kera Douré, de l'ouverture très prochaine de la nouvelle école et de la nomination, au rang d'ambassadeur pour la paix, faite par les Nations Unies, à la personne chargée du dossier. Cela est à considérer comme un gage sérieux dans ce qu'il a fait. Il se réjouit d'autre part de pouvoir vous montrer les différentes photos de la nouvelle école, lors du repas de soutien qui sera organisé le 1^{er} décembre.

M. MAYOR remercie M. JAN pour ces bonnes nouvelles.

M. MUHEIM rappelle que la Municipalité avait organisé une visite du complexe scolaire avant le conseil de ce soir, pour celles et ceux qui désiraient mieux se rendre compte sur place du projet, et a été surpris du peu de personnes intéressées.

* * * * *

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR clôt la séance à 22h15 en remerciant l'assemblée pour sa participation.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Jean-Marc MAYOR

Claudine JACQUAT

Président

Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc